



Abus de confiance sur personne agee (ma grand mere)

Par **alex137276**, le **21/10/2013** à **04:13**

bonjour

voici mon probleme, ma grand mere est agée de 97 ans

etant son petit fils et mon pere etant decede je suis donc son heritier ainsi que ça fille

le probleme est que depuis plusieurs années que mon grand pere nous a quittez, l etat de ma grand mere c est deterioré et je suis sur que ça fille qui a la procuration sur ces comptes lui detournes des sommes d argent depuis des annees , ma grand mere est entourées de gens qui profitent d elle car a 97 ans elle n a plus la perception des choses , elle se souvient meme plus de qui passe la voir. En attendant les gens profite bien d elle alors que vue son etat il vaudrait mieux la mettre dans un endroit ou elle serait mieux car reste coucher toute la journee c est pas top.

Mon soucis est que je voudrai savoir ce qu il faudrait faire pour que plus personnes ne l

arnaque car meme ces voisins qui soit disant s occupe d elle gracieusement

sont plus au courant de ses comptes que moi

et j en ai marre que l on profite sur sont dos qui plus ai que moi je n ai jamais rien demander meme si ma situation n est pas formidable , je commence a en avoir marre de tout ces rapaces qui profite d elle et qui la demunise

donc si vous pouvez m aider je vous en remercie

Par **Johanna Sroussi**, le **23/10/2013** à **01:37**

Bonjour,

Vous pouvez, si ce n'est pas déjà le cas, saisir le juge des tutelles pour mettre votre grand-mère sous tutelle/curatelle si vous considérez qu'elle n'est plus apte à gérer son patrimoine (et si elle n'est pas assez protégée).

Si sa fille souhaite devenir la tutrice vous pourrez tenter de donner votre avis sur cette désignation.

Cordialement.

Par **Johanna Sroussi**, le **23/10/2013** à **02:08**

Sachez aussi que si vos revenus sont en dessous d'un certain seuil (puisque vous dites que votre situation n'est pas formidable) vous pouvez faire désigner ou choisir un avocat qui sera payé en tout/partie par l'aide juridictionnelle, pour diligenter cette procédure devant le juge des tutelles.

Il vous faudra cependant faire établir un certificat médical par un médecin (liste des médecins par le procureur de la République) dont le coût est de 160e.

Cordialement

Par **alex137276**, le **23/10/2013 à 08:38**

merci de votre reponse maitre sroussi

c est bien ce que j avai vue sur internet, mais par contre n y a t il pas un organisme qui defende les droits des personnes agées ou un moyen pour que mon nom n apparaisse pas dans les demarches car bien sur si l on sait que c est moi qui denonce cela va me creer des probleme niveau famillial et je vais passer pour quelqu un d interesser alors que je ne veus que la justice

ma grand mere n ayant plus la notion des choses m a dit hier qu elle payer ça femme de menage 60E par jour tout cela pour 1H faite par jour pour y donner a manger je vous laisse imaginer le total en fin de mois

cela revient a 300 E par semaine pour 5H faites par semaine et 1200E par mois pour 20H effectuer dans la mois donc c est de l abus

merci de votre reponse

Par **Johanna Sroussi**, le **23/10/2013 à 10:01**

Les personnes qui peuvent demander la mise sous tutelle sont:

la personne à protéger elle-même, ou la personne avec qui elle vit en couple,

un membre de sa famille, des proches entretenant des relations étroites et stables avec elle,

la personne qui exerce (déjà) sa mesure de protection juridique,

le procureur de la République, qui formule cette demande soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un tiers (par exemple : médecin, directeur d'établissement de santé, travailleur social).

Peut-être que la dernière option pourrait être la bonne....

Par **alex137276**, le **23/10/2013** à **12:23**

merci de pour cette reponse, il faut peut etre que je demande a une assitante sociale de s occuper de son cas?

pour qu elle puisse ecrire au procureur de la republique sans que je soit mélé a l histoire
je vais voir sur internet si je trouve des reponses au cas ou si vous avez une idee de la
demarche ou un lien qui indique comment faire je vous en remercie

c est triste de voir qu en france avec toute les aides et associations qui existent il n y a pas
trop de solution pour les personnes agées qui se font abusé materielement ou autres
merci de votre aide